



**MINISTÈRE  
DES SOLIDARITÉS  
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris le 18 février 2021

### **Élections aux Unions régionales des professionnels de santé (URPS) 2021 : Ouverture de la campagne électorale**

La campagne des élections aux unions régionales des professionnels de santé qui se dérouleront du 31 mars au 7 avril 2021 s'est ouverte hier 17 février.

Ces élections concernent les professionnels de santé libéraux médecins (deux collèges distincts), chirurgiens-dentistes, pharmaciens, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et orthophonistes, soit 365 000 électeurs.

Chaque électeur a maintenant la possibilité de consulter les listes de candidats des différentes organisations syndicales, par région et par profession, en se rendant sur le site de vote à l'adresse suivante : <https://elections-urps.sante.gouv.fr>



Chaque électeur se connectera sur le même site afin de voter à partir du 31 mars à midi.

Les résultats des élections seront publiés sur le site internet du ministère des solidarités et de la santé dès l'issue du dépouillement qui aura lieu à la clôture du scrutin le 7 avril 2021, le vote étant réalisé par voie électronique.

#### **Contact presse :**

#### **Direction de la sécurité sociale**

Carine DELPY  
[dss.presse@sante.gouv.fr](mailto:dss.presse@sante.gouv.fr) - [carine.delpy@sante.gouv.fr](mailto:carine.delpy@sante.gouv.fr)

14 avenue Duquesne  
75350 PARIS SP 07